



La MFR de La Roque d'Anthéron est une école inclusive où chaque élève, chaque apprenti est accompagné dans son projet. L'inclusion est un engagement fort en MFR.

### L'apprentissage avec un handicap, c'est possible et heureusement !

La loi sur le handicap du 11 février 2005 incite les entreprises à intégrer le handicap dans la gestion de leurs ressources humaines. Les entreprises de plus de 20 salariés sont tenues à une obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées dans leur effectif.

Si vous avez la moindre question sur le sujet, contactez-nous, nous sommes là pour votre accompagnement.



Votre interlocutrice est Annelise ARSANT

Référente handicap : 04 42 50 41 27. [anne-lise.arsant@mfr.asso.fr](mailto:anne-lise.arsant@mfr.asso.fr)

### Quelles sont les missions du référent handicap dans les organismes et centre de formation ?

Le référent handicap est l'**interlocuteur privilégié des stagiaires et apprentis en situation de handicap** qui rencontrent des difficultés de formation, d'insertion professionnelle, de transport et de vie au quotidien.

Il apporte aux stagiaires et apprentis concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Il coordonne également les acteurs de l'accompagnement de l'apprenti dans son parcours de formation et vers l'emploi.

### Un apprenti en situation de handicap peut faire valoir sa RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé)



La RQTH permet de faciliter l'apprentissage d'une personne en situation de handicap. C'est une reconnaissance face à une situation de handicap.

La démarche est individuelle et confidentielle (vous restez libre d'en faire part ou non à votre employeur et au CFA).

La RQTH ouvre des droits et permet de bénéficier de certaines aides et d'accompagnements.

Mise en place de la plateforme numérique d'information d'orientation et de service :



<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/#hp-paragrap-rubrique>

C'est le point d'entrée unique pour permettre aux personnes en situation de handicap de s'informer sur l'emploi et la formation professionnelle et d'effectuer leurs démarches en ligne.



Pour en savoir plus :

[Guide apprentissage et handicap 2026](#)

Sécuriser le parcours des PSH (Personne en Situation de Handicap) avec les partenaires AGEFIPH et FIPHFP

[WWW.rhf-corse.fr](http://WWW.rhf-corse.fr)

[Faire avec les acteurs secteur Public FIPHFP](#)

[Faire avec les acteurs secteur Privé AGEFIPH](#)

Sécuriser le parcours des PSH (Personne en Situation de Handicap) avec le partenaire CAP EMPLOI



Sécuriser le parcours des PSH (Personne en Situation de Handicap) avec le partenaire MDPH. La Maison Des Personnes Handicapées.

[MDPH 13: un interlocuteur privilégié](#)

## Les permanences territoriales

- **AIX-EN-PROVENCE**

Direction Santé Publique et Handicap - 3 Avenue Paul Cézanne - 13100 Aix-en-Provence

*Permanences : Tous les 1ers jeudis du mois de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous au 04.88.71.74.75*

- **AUBAGNE**

MBA - 8, Avenue Joseph Fallen - 13400 AUBAGNE

*Permanences : Tous les vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 sans rendez-vous.*

- **ARLES**

MDS - 4 Rue de la Paix - 13200 ARLES

Tél. : 0800.814.844 (MDPH 13)

*Permanences : Tous les jeudis matin de 8 h 30 à 11 h 30 sans rendez-vous (en même temps que la permanence faite par les pair-aidants).*

- **MARTIGUES**

Pôle Santé et Handicap-CIAS du Pays de Martigues  
Espace santé Autonomie - 40, Boulevard Louise Michel  
13500 MARTIGUES

Permanences : Tous les lundis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous au 04.86.64.19.91

- **SALON-DE-PROVENCE**

CCAS de SALON - 65, Avenue Michelet -13300 SALON DE PROVENCE

*Permanences : Tous les 1ers et 3èmes mercredis du mois de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous au 04.90.17.01.93*

## LA SANTE DES APPRENTIS

PREVENTION SANTE A DESTINATION DES APPRENTIS,

un site riche en informations en consultation libre

[WWW.sante.fr](http://WWW.sante.fr)

# PARLER ET AGIR EN FAVEUR DU HANDICAP, C'EST TOUTE L'ANNÉE !

## La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)

a lieu chaque année la 3<sup>ème</sup> semaine  
de novembre. Toutefois, le travail  
du référent handicap ne se limite  
pas à cet unique événement.

Tout au long de l'année, il est possible  
de rythmer les actions de notre politique  
handicap grâce à des rendez-vous mensuels.

**Alors, ouvrez vos agendas !**



*Des solutions existent pour  
concilier handicap et emploi.  
parlons-en !*

Une production réalisée dans le cadre  
du réseau des référents handicap animé par l'👉 **agefiph**

©Agefiph - Agence Bbird - Crédit photographique : www.adobestock.com - Février 2025

**activ box**  
SENSIBILISATION & HANDICAP